

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-013

du 27 février 2023

n°013

page 1/6

**EXTRAIT :****GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (50) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, F. MERY, P. BARAUDON, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, T. PRIEUR, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

**POUVOIRS (11) :** J. MARECOT donne pouvoir à M. LAVRARD  
F. BRAUD donne pouvoir à E. AZIHARI  
S. RAYNAUD à T. BAUDIN  
H. PREHER donne pouvoir à J. MELQUIOND  
G. PRINCET donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à JM. MEUNIER  
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
Y. TROUSSELLE donne pouvoir à F. MERY  
C. FARINEAU donne pouvoir à B. ROUSSENQUE  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

**EXCUSES (20) :** A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, I. MIGUET, A. NOËL, P. BIGOT, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, Y. MUSCAT, L. DUFFAULT, L. BARBOTTIN, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, T. DAULARD, J. BOISSON.

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE****OBJET : Tarifs 2023 du camping\*\* des Ormes et camping\*\* du Chillou - Modifications**

*La communauté d'agglomération gère en régie les campings\*\* des Ormes et du Chillou à Châtellerault.*

*Une délibération a été votée le 21 novembre 2022. Celle-ci ayant connu une erreur matérielle, il convient donc de la rectifier.*

*Pour rappel : les tarifs de ces deux campings, malgré leur classement et la qualité de leurs prestataires n'ont pas fait l'objet d'une augmentation de leurs tarifs depuis 2015 pour le camping des Ormes, et 2012 pour le camping du Chillou.*

*L'évolution du marché et des pratiques rend nécessaire aujourd'hui la modification de ces tarifs. Pour mémoire ces tarifs n'incluent pas la taxe de séjour, qui est elle-même adoptée par délibération distincte.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 3.II-2.9, des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques, dont le camping de Châtellerault (Le Chillou) et celui des Ormes,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°24, du 10 avril 2012, portant sur les tarifs du camping du Chillou,

**VU** la délibération de la communauté de communes des Portes du Poitou, du 9 novembre 2015, portant sur les tarifs du camping des Ormes,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20230227-013**

**du 27 février 2023**

**n°013**

**page 2/6**

**VU** la délibération du conseil communautaire n°10 du 21 novembre 2022 portant actualisation des tarifs du camping \*\* des Ormes et du camping\*\* du Chillou,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de faire une réactualisation des tarifs du camping\*\* des Ormes et du camping\*\* de Châtellerault (Le Chillou) et de faire évoluer en 2022 ces tarifs.

**CONSIDERANT** l'erreur matérielle de la délibération n°10 du 21 novembre 2022, rendant incomplets les tarifs des deux campings précités,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- décide d'abroger la délibération n° 10 du 21 novembre 2022,
- d'appliquer les tarifs ci-dessous, à partir du 1er mars 2023,

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-013

du 27 février 2023

n°013

page 3/6

## CAMPING DES ORMES

Emplacements		2023					
		BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre) BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HAUTE SAISON (juillet/août)		
Prestations	Unité	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%
Emplacement	par nuit		3,00 €			3,00 €	
Adulte À partir de 12 ans	par nuit et par personne	1,50 €	2,00 €	10,00 %	1,60 €	2,00 €	12,00 %
Enfant de -12 ans	par nuit et par personne	1,10 €	2,00 €	8,00 %	1,20 €	2,00 €	10,00 %
Enfant de - 2 ans	par nuit et par personne	gratuit			gratuit		
Voiture	par jour	1,50 €	2,00 €	12,00 %	2,00 €	3,00 €	12,00 %
Branchement électrique	par nuit	2,30 €	3,00 €	25,00 %	2,50 €	3,00 €	15,00 %
Chien	par jour	2,00 €	3,00 €	5,00 %	2,50 €	3,00 €	5,00 %
Forfait Emplacement 1 personnes + Véhicule À partir de 7 jours	par nuit		5,00 €			6,00 €	
Forfait Emplacement 2 personnes + Véhicule à partir de 7 jours	par nuit		6,00 €			7,00 €	
Forfait Randonneur (1 pers.+ emplacement)	par nuit et par personne		4,00 €			4,20 €	
Forfait groupe à partir de 10 personnes (sans l'électricité)	par nuit et par personne	2,50 €	3,00 €	5,00 %	2,50 €	3,00 €	8,00 %
Forfait camping car ou caravane (emplacement + électricité ) 4 personnes maxi	par nuit	7,50 €	9,00 €	7,00 %	8,50 €	10,00 €	8,00 %
Forfait caravane double essieux (ou 5 m et plus) 1 emplacement + électricité	forfait	18,50 €	20,00 €	8,00 %	18,50 €	21,00 €	13,00 %
Jeton machine à laver 1 <sup>er</sup> jeton offert			1,50 €	1,80 %	1,50 €	1,80 €	20,00 %
Jeton sèche linge 1 <sup>er</sup> jeton offert			1,50 €	1,50 %	1,50 €	1,80 €	20,00 %
Location badge et ou prise européenne			20,00 €			25,00 €	
WIFI		gratuit		gratuit		Gratuit	

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-013

du 27 février 2023

n°013

page 4/6

## CAMPING DES ORMES

Habitat Léger de Loisirs										
BASSE SAISON		Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Mois Tarifs proposés
Mobile home 4/6 personnes		45,00 €	49,50 €	50,00 €	10,00 %	200,00 €	215,00 €	215,00 €	7,50 %	730,00 €
Mobile home 6/8 personnes		55,00 €	59,40 €	60,00 €	8,00 %	210,00 €	225,02 €	226,00 €	7,15 %	770,00 €
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)		20,00 €				100,00 €				
Chalet rando 1 ou deux personnes véhicule compris	NUITE			14,00 €						
HAUTE SAISON		Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	diffce	Mois Tarifs proposés
Mobile home 4/6 personnes		55,00 €	59,90 €	60,00 €	8,90 %	270,00 €	284,85 €	285,00 €	5,50 %	920,00 €
Mobile home 6/8 personnes		65,00 €	70,85 €	71,00 €	9,00 %	280,00 €	294,98 €	295,00 €	5,35 %	940,00 €
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)		40,00 €				150,00 €				450,00 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Mis en ligne le - 2 MARS 2023

ID : 086-248600413-20230227-CC\_20230227\_013-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKRAUT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-013

du 27 février 2023

n°013

page 5/6

CAMPING DU CHILLOU

Emplacement		2023					
		BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HAUTE SAISON (juillet/août)		
Prestations	Unité	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%
Emplacement	par nuit	2,05 €	2,30 €	12,00 %	2,05 €	2,40 €	15,00 %
Adulte (à partir de 12 ans)	par nuit et par personne	2,05	2,20 €	5,00 %	2,05 €	2,30 €	10,00 %
Enfant de -12 ans	par nuit et par personne	1,55 €	1,70 €	5,00 %	1,55 €	1,80 €	10,00 %
Enfant de - 2 ans	par nuit et par personne	gratuit			gratuit		
Voiture	par jour	1,55 €	1,80 €	12,00 %	1,55 €	1,80 €	12,00 %
Branchement électrique	par nuit	2,05 €	2,80 €	35,00 %	2,05 €	2,80 €	33,00 %
Chien	par jour	2,00 €	2,10 €	2,00 %	2,50 €	2,60 €	2,00 %
Forfait Emplacement 1 personnes + Véhicule À partir de 10 jours	par nuit		5,80 €			6,80 €	
Forfait Emplacement 2 personnes + Véhicule À partir de 10 jours	par nuit		7,00 €			7,80 €	
Forfait Randonneur (1 pers.+ emplacement)	par nuit et par personne		4,00 €			4,20 €	
Forfait groupe à partir de 10 personnes (emplacement)	par nuit et par personne	2,50 €	2,70 €	5,00 %	2,50 €	2,70 €	8,00 %
Forfait camping car ou caravane (emplacement + électricité) 4 personnes maxi	forfait	9,20 €	10,60 €	15,00 %	9,20 €	12,00 €	30,00 %
Forfait caravane double essieux (ou 5 m et plus) 1 emplacement + électricité	forfait	18,50 €	20,00 €	8,00 %	18,50 €	21,00 €	13,00 %
Jeton machine à laver 1 <sup>er</sup> jeton offert		1,50 €	2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66,00 %
Jeton sèche linge 1 <sup>er</sup> jeton offert		1,50 €	2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66,00 %
Location badge et ou prise européenne			20,00 €			25,00 €	
WIFI		gratuit	gratuit			gratuit	

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-013

du 27 février 2023

n°013

page 6/6

## CAMPING DU CHILLOU

Habitat Léger de Loisirs Septembre à avril		DEPLACEMENTS ECONOMIQUES											
BASSE SAISON		Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Mois 2022	Mois 2023	Tarifs arrondis proposés	%
Mobile home 4/6 personnes		31,00 €	33,48 €	34,00 €	8,00 %	153,00 €	165,24 €	166,00 €	8,00 %	510,00 €	550,80 €	551,00 €	8,00 %
Mobile home 4/6 personnes		40,00 €	43,20 €	44,00 €	8,00 %	200,00 €	216,00 €	216,00 €	8,00 %	680,00 €	734,40 €	735,00 €	8,00 %
HAUTE SAISON JUILLET AOUT		Tous publics											
Mobile home 4/6 personnes		31,00 €	34,10 €	35,00 €	10,00 %	153,00 €	168,30 €	169,00 €	10,00 %	510,00 €	561,00 €	561,00 €	10,00 %
Mobile home 4/6 personnes		40,00 €	44,00 €	44,00 €	10,00 %	200,00 €	220,00 €	220,00 €	10,00 %	680,00 €	748,00 €	748,00 €	10,00 %
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)		50 % du montant de la réservation											
Prestations permanentes	Unité	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	Tarifs arrondis proposés	%	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%					
Jeton machine à laver 1 <sup>er</sup> jeton offert		1,50 €		2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66 %					
Jeton sèche linge 1 <sup>er</sup> jeton offert		1,50 €		2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66 %					
Location badge et ou prise européenne				20,00 €			25,00 €						
WIFI		Gratuite											

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)